

**COMPTE RENDU
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2021**

Convocation du Conseil : 26/02/2021

PRESENTS : MM. JULLIEN-VIEROZ, GROLLEAU, GIROUD, ALLELY, PELLET, DRESSAYRE, PHILIBERT ;

Mmes BILLAMBOZ, CHORIER LOPES, RATTIER, BELLIER, RABATEL, GUILLET.

ABSENT : Mme EHRLER, excusée.

Secrétaire de séance : Corentin PHILIBERT

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mois de FEVRIER

Acquisition de matériel et mobilier pour le périscolaire – demande de subventions auprès de la CAF.

Mme Billamboz rappelle l'ouverture de l'accueil périscolaire le mercredi depuis janvier 2021.

Cette ouverture s'est faite dans le cadre du PEDT (Projet éducatif du territoire), avec labellisation plan mercredi incluant une charte qualité, visant l'amélioration qualitative de l'offre d'accueil.

Afin de soutenir les communes s'inscrivant dans cette procédure et faciliter sa mise en œuvre, la CAF a mis en place une aide à l'investissement (travaux et/ou acquisitions).

Une partie du matériel et mobilier périscolaire étant vieillissant et parfois inadapté, il est proposé de demander une subvention pour son renouvellement (chaises, tables, meuble de rangement, four, ordinateur et écran...).

Le montant total des devis se monte à 11 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** l'acquisition de matériel et mobilier pour l'accueil périscolaire pour un montant de 11 000 € HT.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la CAF au titre du Plan mercredi.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération

Règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Mme Rattier, rapporteur, informe le conseil municipal :

Lors de la création de la bibliothèque, un règlement intérieur sommaire avait été élaboré pour en définir le fonctionnement.

Suite aux évolutions de la gestion de la bibliothèque, notamment son intégration, en 2013, au réseau des médiathèques et bibliothèques de Bièvre Isère Communauté, et à la validation par le conseil municipal en date du 4 février 2021 des conventions avec le Département et Bièvre Isère Communauté, il est nécessaire de réactualiser le règlement.

Celui-ci définit notamment les règles d'inscription, de prêt, de gestion du fonds, d'utilisation des services. Il précise la mission du personnel salarié et bénévole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

TE38 – Renforcement et enfouissement Rue de l'église– Accord le projet et le plan de financement prévisionnel.

A la demande de la commune, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux de l'opération de renforcement et d'enfouissement de la Rue de l'église définis ci-dessous.

RESEAU ELECTRIQUE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	142 029 €
- montant total du financement externe	142 029 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38	0 €
- la contribution aux investissements s'élève à	0 €

RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	33 108 €
- montant total du financement externe	0 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38	2 068 €
- la contribution aux investissements s'élève à	31 040 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- prendre acte du projet et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RESEAU ELECTRIQUE

- **PREND ACTE** Du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir
- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 142 029 €
- montant du financement externe 142 029 €
- Participation prévisionnelle 0 €

(Frais TE38 – contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 0 €

RESEAU FRANCE TELECOM

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir
- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 33 108 €
- montant du financement externe 0 €
- Participation prévisionnelle 33 108 €

(Frais TE38 – contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 2068 €

- **PREND ACTE de sa contribution aux investissements** qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de **31 040**. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Paiement en trois versement (acompte 30%, acompte 50% puis solde)

Objet : TE38 – Eclairage public Route du Dauphiné– Accord sur l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel.

A la demande de la commune, Territoire d'Energie 38 (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération d'éclairage public de la Route du Dauphiné.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 24 504€
- montant total du financement externe 14 197 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 583 €
- la contribution aux investissements s'élèverait à environ 9 724 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maitre d'œuvre, il convient de

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux
- de la contribution au frais de maîtrise d'ouvrage au TE38.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir
- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 24 504 €
- montant du financement externe 14 197 €
- Participation prévisionnelle 10 307 €

(Frais TE38 – contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 583 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à toutes signatures et démarches nécessaires.

Objet : TE38 – Enfouissement Route du Dauphiné– Accord sur l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel.

A la demande de la commune, Territoire d'Energie 38 (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération d'enfouissement de la Route du Dauphiné.

RESEAU ELECTRIQUE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 220 026 €
- montant total du financement externe 175 176 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 2 539 €
- la contribution aux investissements s'élèverait à environ 43 312 €

RESEAU France TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 46 764 €
- montant total du financement externe 0 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 2 227 €
- la contribution aux investissements s'élèverait environ à 44 537 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de la contribution au frais de maîtrise d'ouvrage au TE38.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RESEAU ELECTRIQUE

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir
- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 220 026 €
- montant du financement externe 175 176 €
- Participation prévisionnelle 44 850 €

(Frais TE38 – contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 2 539 €

RESEAU FRANCE TELECOM

- **PREND ACTE** de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir
- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération 46 764 €
- montant du financement externe 0 €
- Participation prévisionnelle 46 764 €

(Frais TE38 – contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 2 227 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à toutes signatures et démarches nécessaires.

Objet : Création d'une halle couverte place de la Mairie – Accord sur le projet et demande de subventions

La commune a lancé en 2017 un projet de réhabilitation de la Place de la Mairie et de la Rue du Bourg adjacente dans un souci d'attractivité, de sécurité et afin de favoriser les déplacements en mode doux.

La première partie du programme a été réalisé en 2018-2020.

En partie Est de la place subsistent 2 constructions historiques : l'ancienne caserne des pompiers et l'ancien préau de l'école, abritant les sanitaires d'époque. Ce bâtiment était utilisé depuis pour héberger deux associations gillonnoises, en cours de relogement sur un autre site de la commune.

Ces deux bâtiments sont en très mauvais état. La toiture présentant des fuites et menaçant de s'effondrer, les bâtiments ont dû être évacués et condamnés. De plus la structure de ces bâtiments est composé d'amiante.

Le projet de la commune est de raser le bâtiment pour construire en lieu et place une halle couverte de 120 m². L'ambition est de faire de la place de la mairie un espace de convivialité pour toutes les générations, d'encourager la tenue du marché local, de faciliter les activités associatives, de favoriser le lien social.

L'ensemble des devis sollicités se montent à 97 200 € HT.

Monsieur le maire explique que ce projet est subventionnable par le département et la région.

Il demande donc au conseil de valider le projet, le plan de financement lié et de solliciter le financement maximum auprès des différents financeurs.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

Coût HT prévisionnel des travaux :	97 200 €
Subvention conseil départemental :	34 000 €
Subvention conseil régional :	43 800 €
Part communale :	19 400 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'une halle place de Mairie et le plan de financement lié.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du conseil départemental, enveloppe territoriale, pour un montant de 34 000 €, auprès de la Région dans le cadre du plan de relance, pour un montant de 43 800 €.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération